



Dossier recevable BDF et découvert BNP

Par **Lisa0807**, le **11/03/2014 à 14:02**

Bonjour,

Je vous explique mon cas depuis le début pour j'espère être claire[smile9]

En 2009, j'avais un compte joint à la BNP. En janvier 2009, je me suis séparée et lancé une procédure de divorce. Mon ex-mari en partant a fait des dépenses considérables ce qui a mis le compte joint en découvert (je précise que nous avions un découvert autorisé de 800 euros uniquement).

J'avais prévenu mon conseiller bancaire qui n'a rien fait, et donc le montant du découvert est monté à 7700 euros (incluant des frais CB, des traites d'un appartement que nous avions en commun, et les frais bancaires considérables, etc) donc loin du montant du découvert autorisé.

En avril 2009, la BNP a bloqué le compte joint nous a mis en FICP et a transmis le dossier à sa société de recouvrement EFFICO.

En septembre 2009, le juge du divorce avait indiqué que la moitié de la dette devait être réglé par chacun des conjoints. J'ai transmis cette information à la BNP qui n'a pas tenu compte.

J'ai donc payé la moitié du découvert qui correspondait à ma part mais mon ex mari n'a rien fait, et nous étions relancés régulièrement par la société EFFICO (téléphone, courrier)

En 2013, j'ai déposé un dossier de surendettement qui a été déclaré recevable et a été homologué en novembre 2013. A la demande de mon gestionnaire de la BDF, j'ai également inclus la somme du découvert déclaré à EFFICO à savoir le montant de 3150 euros puisque mon ex-mari ne le remboursait pas.

J'ai envoyé de nombreux courriers à la BNP pour demander la désolidarisation de ce compte joint, sachant que je payais et moi seule cette somme comme convenu sur le plan de surendettement validé. Mais je n'ai aucun retour de leurs parts depuis décembre 2013, ni de

la société de recouvrement EFFICO.

De plus, comme il s'agit d'un découvert (qui a été déposé auprès de la société EFFICO) j'ai lu que le découvert devient un crédit comme un autre et que la BNP doit le recrediter et que je dois le rembourser selon le plan convenu par la BDF, et à mon nom uniquement car je suis la seule a le rembourser, ai je tort?

Quel type de courrier dois je envoyer à la direction de la BNP pour que mon dossier soit enfin traité correctement.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Cdt

Elisabeth